

COLLECTIVITE DE CORSE

MAIRIE DE CAURO

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2020 - 18H30**  
*Sous réserve de son approbation lors du prochain conseil*

Etaient présents : Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marie-Caroline MARSILJ-TOMI, Jean-Louis ROSSI, Aurélie CANZEDDA, Antoine ANTONA, Lucette AMARO, Patrick RINIERI, Elodie MARSILJ-PELLICIA, René MOGGIA

Etaient excusés : Marie-Françoise MASSEI (pouvoir à Jean-Louis ROSSI), Marina EVANGELISTI (pouvoir à Antoine ANTONA), Laurent LUCCHESI (pouvoir à Pascal LECCIA), François-Jérôme SIMONETTI (pouvoir à René MOGGIA)

Etait absent : Maryline FIDELI

**Secrétaire de séance : Antoine ANTONA**

**Ouverture de séance à 18 H30 par Mr le Maire**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27/11/2019
  2. Affectation du résultat 2018 au BP 2019 : correctif
  3. Vote du CA M14 2018 : correctif
  4. Décisions modificatives au BP 2019 M14 et M49
  5. Transfert de compétences au CIAS
  6. Questions diverses
- 

**1. Approbation du compte rendu du conseil municipal 27/11/2019**

Le compte rendu du Conseil du 27/11/2019 est approuvé et signé par les membres présents.

**2. Affectation du résultat 2018 au BP 2019 : correctif**

Le Maire informe le Conseil de corrections à apporter à la délibération d'affectation des résultats 2018 au BP 2019.

En effet, l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement permet de combler le déficit éventuel de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, à partir de l'excédent de résultat de la section de fonctionnement.

Ainsi, sur la M14, le résultat de la section d'investissement de l'année 2018 était excédentaire mais le résultat après restes à réaliser était déficitaire. Il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

**Les résultats sur la M14 se présentaient ainsi :**

CLASSES	Solde début de gestion 2018	Opérations de l'exercice 2018			Résultat global	RESTE A REALISER		Résultat définitif
		dépenses 2018	recettes 2018	résultats 2018		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	548 974,73	316 336,79	333 479,54	17 142,75	566 117,48	1 298 328,26	592 521,21	-139 689,57
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	362 973,23	1 015 919,35	1 212 946,16	197 026,81	560 000,04	0,00	0,00	560 000,04
Totaux		1 332 256,14	1 546 425,70	214 169,56	1 126 117,52	1 298 328,26	592 521,21	420 310,47

L'affectation délibérée le 12/04/2019 se présentait ainsi :

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	excédent	560 000,04
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)	excédent	
Résultat d'investissement : compte 001 (I)	excédent	566 117,48

Le Maire propose la nouvelle affectation du résultat :

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	excédent	420 310,47
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)	excédent	139 689,57
Résultat d'investissement : compte 001 (I)	excédent	566 117,48

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'affectation des résultats 2018 au BP 2019 – M14 telle que présentée ci-dessus.

**VOTE : 14 Pour 1 Absent**

De même que pour la M14, le Maire informe le Conseil de corrections à apporter à la délibération d'affectation des résultats 2018 au BP 2019.

En effet, l'affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068 en recettes d'investissement permet de combler le déficit éventuel de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, à partir de l'excédent de résultat de la section de fonctionnement.

Ainsi, sur la M49, le résultat de la section d'investissement de l'année 2018 était excédentaire mais le résultat après restes à réaliser était déficitaire. Il convient d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

Les résultats sur la M49 se présentaient ainsi :

CLASSES	Solde début de gestion 2018	Opérations de l'exercice 2018			Résultat global	RESTE A REALISER 2018		Résultat définitif
		dépenses 2018	recettes 2018	résultats 2018		Dépenses	Recettes	
classes 1-2-3 (I)	31 023,82	27 400,69	5 779,59	-21 621,10	9 402,72	51 721,95	6 970,18	-35 349,05
classes 4-5								
classes 6-7-8 (F)	10 344,97	326 534,43	423 967,22	97 432,79	107 777,76	0,00	0,00	107 777,76
<b>TOTAUX</b>		353 935,12	429 746,81	75 811,69	117 180,48	51 721,95	6 970,18	72 428,71

**L'affectation délibérée le 12/04/2019 se présentait ainsi :**

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	excédent	107 777,76
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)	excédent	0,00
Résultat d'investissement : compte 001 (I)	excédent	9 402,72

**Le Maire propose la nouvelle affectation du résultat :**

Résultat de fonctionnement : compte 002 (F)	excédent	72 428,71
Excédent de fonctionnement : compte 1068 (I)	excédent	35 349,05
Résultat d'investissement : compte 001 (I)	excédent	9 402,72

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification de l'affectation des résultats 2018 au BP 2019 – M49 telle que présentée ci-dessus.

**VOTE : 14 Pour 1 Absent**

### **3. Vote du CA M14 2018 : correctif**

Le Maire informe que lors de l'édition du compte administratif M14 2018 voté lors de l'assemblée du 12/04/2019, la page présentant le récapitulatif général du CA ne comportait pas les reports de l'année précédente (au c001 en recettes d'investissement et au c002 en recettes de fonctionnement), bien que ces reports figuraient bien sur la délibération d'affectation des résultats.

Il convient de délibérer pour confirmer la prise en compte des reports de 2017 sur le CA de 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, confirme la prise en compte des reports au 001 et 002 des résultats 2017 au compte administratif 2018 M14. Ces résultats sont présentés en annexe.

**VOTE : 14 Pour 1 Absent**

### **4. Décisions modificatives au BP 2019 M14 et M49**

#### **Décision modificative au BP 2019 M14**

Le Maire informe que la modification de l'affectation des résultats délibérée ce jour (crédits au 1068) impose de délibérer pour une décision modificative.

Celle-ci peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE / ARTICLE	MONTANT	CHAPITRE / ARTICLE	MONTANT
023	- 139 689,57 €	002	- 139 689,57 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	

<b>CHAPITRE / ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CHAPITRE / ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
		021	- 139 689,57 €
		1068	139 689,57 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative au BP 2019 – M14 telle que présentée ci-dessus.**

**VOTE : 14 Pour 1 Absent**

#### **Décision modificative au BP 2019 M49**

Le Maire informe que la modification de l'affectation des résultats délibérée ce jour (crédits au 1068) impose de délibérer pour une décision modificative.

Celle-ci peut se résumer ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>		<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>	
<b>CHAPITRE / ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CHAPITRE / ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
65/658	- 5 253,00 €	002	- 35 349,05 €
023	- 30 096,05 €		
<b>TOTAL</b>	<b>- 35 349,05 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>- 35 349,05 €</b>

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>	
<b>OP/CHAPITRE / ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>CHAPITRE / ARTICLE</b>	<b>MONTANT</b>
2002/21/2156	5 253,00 €	1068	35 349,05 €
		021	- 30 096,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 253,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 253,00 €</b>

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative au BP 2019 – M49 telle que présentée ci-dessus.**

**VOTE : 14 Pour 1 Absent**

#### **5. Transfert de compétences au CIAS**

Le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de communes de la Piève de l'Ornano et du Taravo a créé un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Les élus communautaires ont souhaité conserver certaines compétences au sein des CCAS communaux.

Il conviendra de signer une convention de gestion qui déterminera les compétences transférées au CIAS et celles que la commune souhaite conserver.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les compétences à conserver par la commune (crèche communale ....)

Les élus souhaitent conserver les compétences de base puis transférer au cas par cas, au vu des propositions écrites faites par la Communauté de communes, certaines attributions. En revanche, la petite enfance restera de prérogative communale.

**VOTE : 14 Pour 1 Absent**

## **6. Questions diverses**

Néant.

**20h00 Fin du Conseil Municipal  
La séance est levée.**

Pascal LECCIA

Marina EVANGELISTI

Patrick RINIERI

Paul BERNARDI

Aurélie CANZEDDA

Elodie MARSILJ

Marie-Caroline MARSILJ-  
TOMI

Laurent LUCCHESI

Maryline SERPAGGI

Camille ROSSI

Antoine ANTONA

François Jérôme  
SIMONETTI

Marie-Françoise MASSEI

Lucette AMARO

René MOGGIA